

# **LA POSTE : Quelles mesures pour le TPAS en 2024?**

**(Temps Partiel aménagé sénior)**

**La Poste reconduit le dispositif de départ anticipé en restreignant encore les modalités. Alors que les postières et postiers, comme le reste du monde du travail, se sont mobilisés en 2023 pour gagner une retraite à 60 ans et à 55 ans pour les métiers pénibles.**

À la Poste, depuis de nombreuses années les dispositifs de départs se succèdent, avec comme point commun le moins disant. Utilisé par l'entreprise comme un outil de suppressions massives d'emplois et de précarisation, en lieu et place d'un dispositif de prévention répondant sérieusement à la question de l'emploi des seniors et de ses enjeux.

Ce dispositif répond pour nombre de postiers et postières à un énorme ras le bol du travail dû aux incessantes restructurations, au stress que cela génère, au délitement de l'ambiance dans les services, aux mauvaises conditions de travail, aux incessantes injonctions, ordres et contre ordre à la perte de sens au travail.

Il est nécessaire que toutes les postières et tous les postiers s'emparent de tous ces sujets pour que l'entreprise cesse d'imposer ses conditions. Notamment par une réelle politique de prévention et prise en compte de la pénibilité. Combien partent cassé par le travail ou pire sont licenciés pour inaptitude, avant de pouvoir prétendre à ce dispositif ou à la retraite, sans reconnaissance de l'employeur.

Le chantier de négociation interprofessionnelle qui s'ouvre sur l'emploi des seniors doit permettre de sortir des déclarations de bonnes intentions de la part du patronat et du gouvernement pour gagner des départs en retraite en bonne santé et à taux plein.

En effet, l'espérance de vie en bonne santé recule en France. Elle était à 65 ans en 2022, selon les dernières données de la DREES. En recul de 0,8 ans chez les femmes et de 1,1 an chez les hommes, par rapport à l'année précédente.



Image de pch.vector sur Freepik

## **LA CGT A DES PROPOSITIONS NOUS SOUHAITONS LES FAIRE PARTAGER**

- *Le remplacement de tous les départs et de tous les TPAS,*
- *Prise en charge de la surcotisation pendant la durée du TPAS ( sur le base d'un temps plein) : les agents tout au long de leur carrière ont contribué à l'augmentation des bénéfices de la Poste, ce n'est que juste retour que celle-ci y contribue,*
- *Adaptation de la charge de travail et avec une partie en tutorat (partage de l'expérience acquise...),*
- *Garantir une promotion effective par REP (Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle) sur la totalité de la durée du TPAS,*
- *Pouvoir bénéficier de visites médicales par la médecine de prévention et avoir un interlocuteur facilement joignable,*
- *Reconnaissance du caractère professionnel des maladies et l'imputabilité à l'employeur, même si elles apparaissent au-delà du départ à la retraite...*

2024 est aussi une année d'élection à La Poste pour laquelle vous choisirez vos représentants. Les postières et postiers en TPAS en activité ou en temps conseil sont concernés par ces élections.

Certes vous avez opté pour un dispositif de préretraite, d'aménagement du temps de travail parce que vous ne retrouviez pas dans l'organisation de votre travail. Mais cela ne doit pas être une fuite en avant, La Poste a des obligations envers ses salariés, le premier est de permettre de vivre dignement en activité, en préretraite ou retraite.

**PARCE QUE SE SYNDIQUER, C'EST ÊTRE INFORMÉ DE SES  
DROITS ET N'ÊTRE PLUS SEUL FACE À L'ENTREPRISE**

